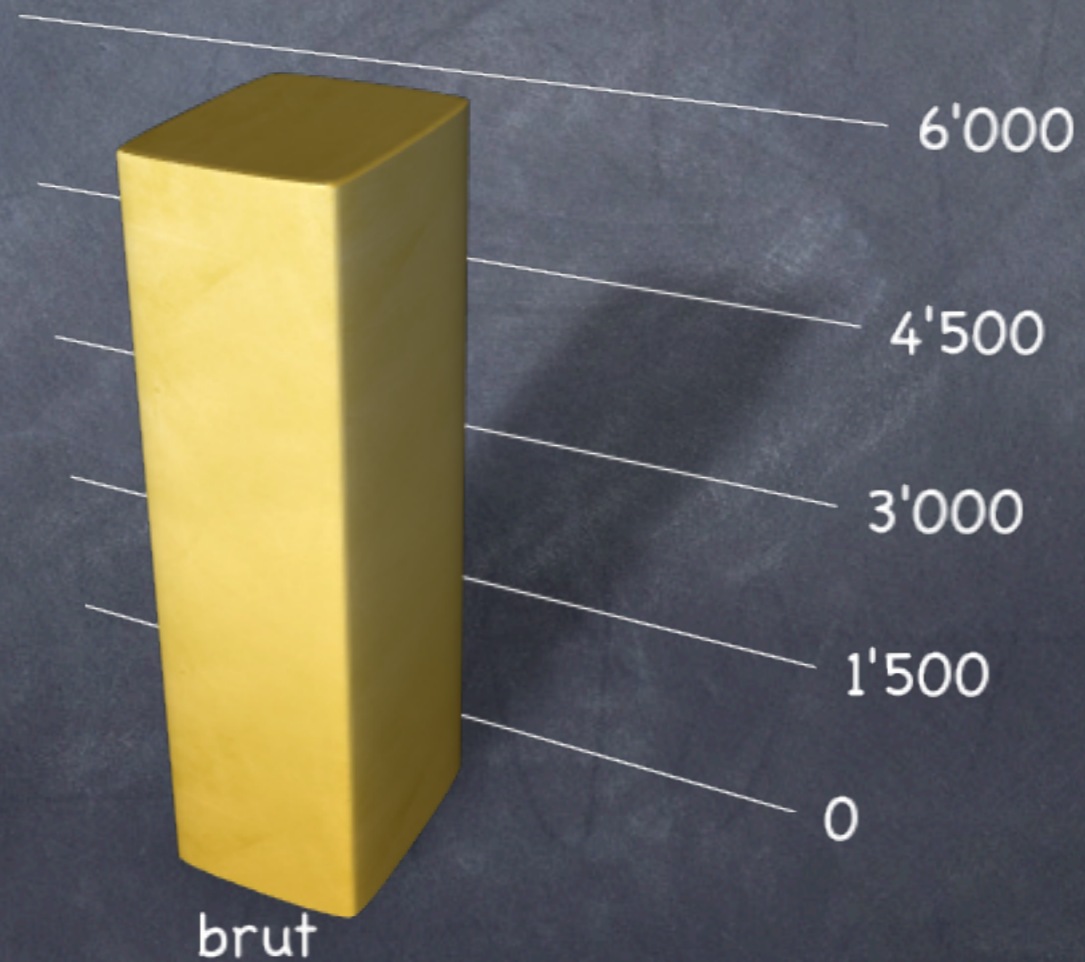


La comptabilisation des salaires

nos propositions...

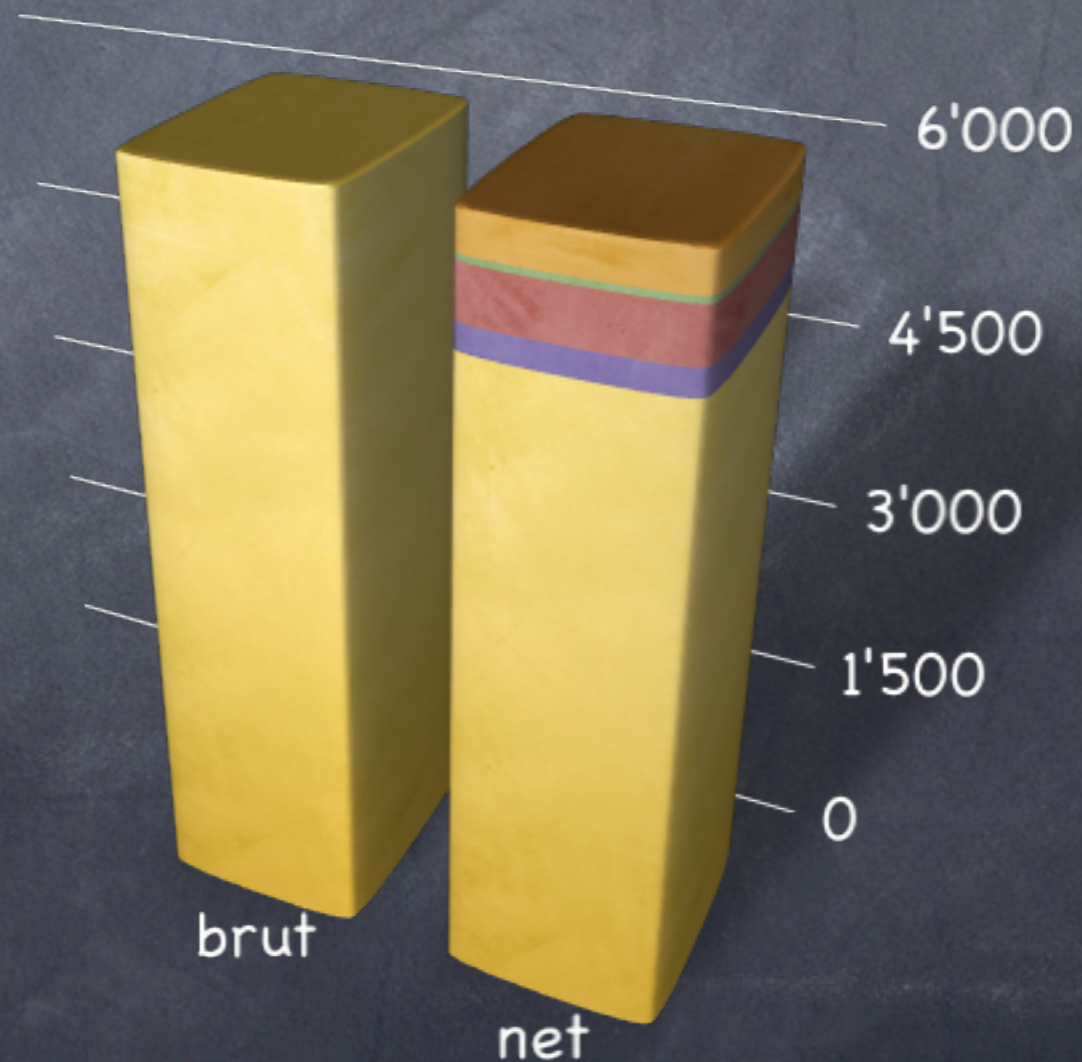
Votre salaire, c'est

- le salaire brut



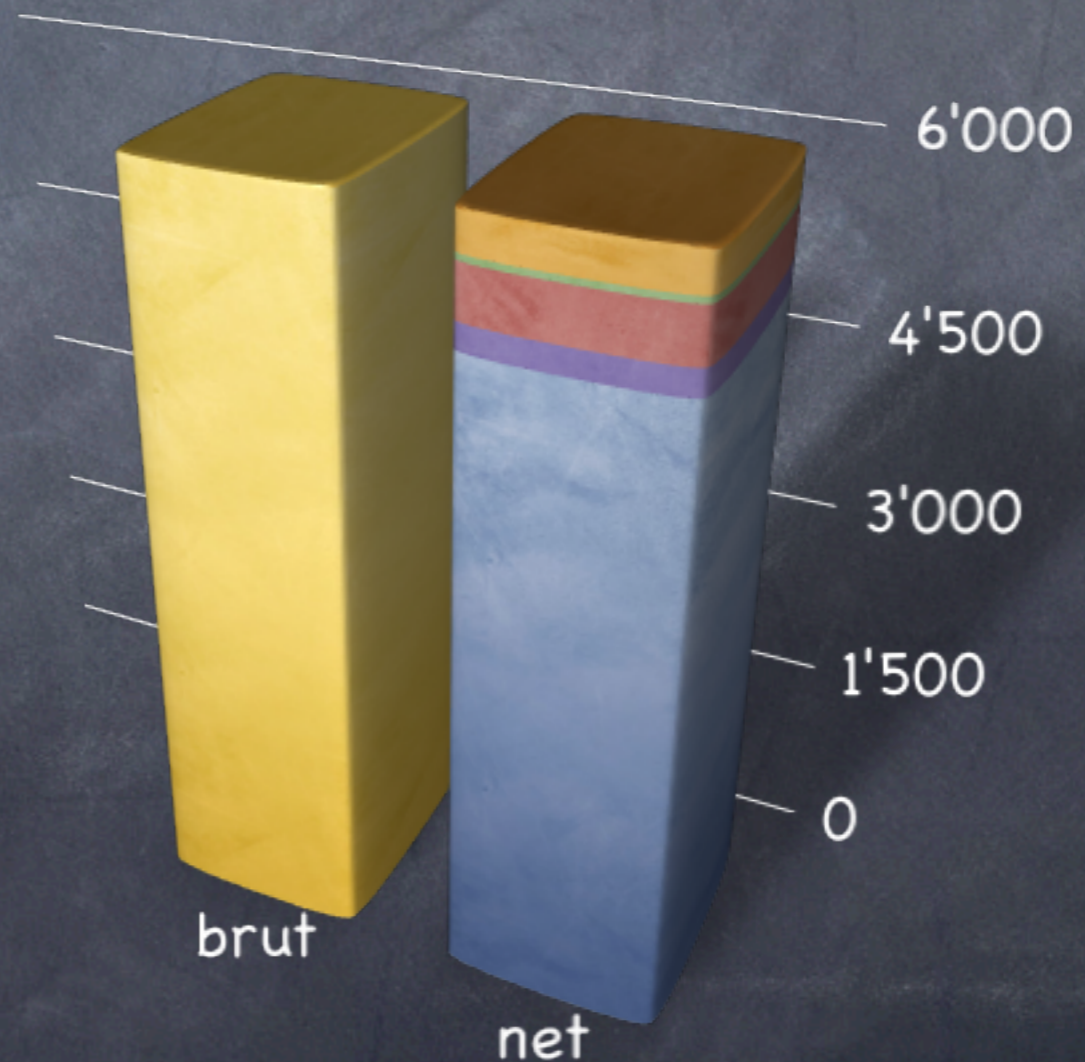
Votre salaire, c'est

- soumis aux charges sociales et assurances



Votre salaire, c'est

- il reste le net



L'employeur paie ses parts



L'employeur paie ses parts

- la charge totale pour l'entreprise, c'est pas seulement votre salaire, mais aussi les participations aux charges et assurances, les frais, etc...



Ces montants doivent être imputés

- Dans des comptes de charge :
 - le salaire
 - les frais de fonctionnement
 - les parts employeur

Ces montants doivent être imputés

- Dans des comptes d'attente :
 - le salaire à verser
 - la part des charges payée par l'employeur
 - la part des charges payée par l'employé

Nos propositions

- Passer tous les composants du salaire (indemnités et retenues) par un compte de passage 9905
- Ainsi que le montant à verser :
 - si le compte est balancé, c'est que tout a été comptabilisé

Nos propositions

- Passer toutes les contreparties des charges effectives dans les comptes de charge
- Passer les parts employé des charges sociales dans les comptes d'attente (au bilan)
- Passer les parts employeur des charges sociales dans les comptes de charge, et leur contrepartie dans les comptes d'attente (au bilan)

Nos propositions

- La charge des assurances et caisses sociales est effective dès le paiement des salaires
- Les montants en attente au bilan montrent qu'il y a des factures qui vont arriver

Nos propositions

- Comptabiliser aussi les montants de 13e et d'indemnités vacances pas encore versés dans des comptes d'attente
 - la charge est effective dès la naissance du droit au 13e et indemnités vacances
 - on peut même prélever les charges sociales d'avance

Les 2 méthodes

- Passer toutes les charges et les montants en attente dans des comptes globaux (pas de détail)
- Passer les charges et les montants en attente dans des comptes spécifiques à chaque caisse : meilleur contrôle

Différencier aussi la charge liée à l'activité

- On distingue
 - le salaire effectif et autres montants contractuels
 - les commissions et participations liées à l'activité
 - les primes exceptionnelles et bonus

Dans Crésus Salaires

- Définir manuellement la comptabilisation de chaque rubrique
 - par le n° du compte
 - par calcul
 - par substitution

Dans Crésus Salaires

- Importer le modèle de comptabilisation
 - comptes salaires simplifiés
 - comptes salaires détaillés
- imprimer la pièce comptable de vérification
- adapter la comptabilisation

Dans Crésus Comptabilité

- Créer un nouveau fichier selon le plan comptable choisi
- Adapter le plan comptable actuel aux nouveaux comptes
- Importer le plan comptable (partiel ou complet)